

Séance extraordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 5 mai 2021, à 20 h 26, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par madame Louise Lebrun, préfète et mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe.

Sont présents à la Salle du Conseil, MRC :

M. Douglas Brooks, maire de la municipalité de Franklin
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock
Mme Carolyn Cameron, mairesse de la municipalité de Hinchinbrooke
M. Giovanni Moretti, maire de la municipalité de Saint-Anicet
M. Richard Raithby, maire de la municipalité de Howick
M. Laurent Lampron, directeur général et secrétaire-trésorier

Sont présents par visioconférence ZOOM :

Mme Linda Gagnon, mairesse du canton de Dundee
Mme Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin
M. Jacques Lapierre, maire de la municipalité d'Ormstown
Mme Agnes McKell, mairesse de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
M. André Brunette, maire de la ville de Huntingdon

Absence motivée :

M. Gilles Dagenais, préfet suppléant et maire de la municipalité de Saint-Chrysostome

Invitée :

Mme Chantal Isabelle, directrice générale adjointe et greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

9250-05-21

Il est proposé par monsieur Giovanni Moretti,
Appuyé par monsieur Denis Henderson, et résolu unanimement
Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

Madame Louise Lebrun, préfète, confirme que cette séance se déroule à huis clos, mais fait l'objet d'un enregistrement audio, conformément aux arrêtés ministériels 2020-029 du 26 avril 2020 et 2020-049 du 4 juillet 2020. Cet enregistrement audio sera rendu disponible sur le site internet de la MRC. Aussi, aucune personne du public n'est présente.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

9251-05-21

Il est proposé par monsieur Pierre Poirier,
Appuyé par monsieur Richard Raithby, et résolu unanimement
Que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions générales de l'assemblée (N.B. : Compte tenu de l'absence du public, toute personne souhaitant soumettre une question doit le faire au plus tard le 4 mai 2021, 16 h 30, à dg@mrchsl.com).
4. Ressources humaines.
 - 4.01 Nomination d'un directeur général et secrétaire-trésorier.
5. Varia.
6. Clôture de la séance.

ADOPTÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question reçue.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.01 NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE - TRÉSORIER

ATTENDU la démission du directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Saint-Laurent, monsieur Laurent Lampron, confirmée par la résolution n° 9198-03-21 adoptée le 17 mars 2021;

ATTENDU QUE cette démission est effective au 28 mai 2021;

ATTENDU le mandat attribué à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), Service des ressources humaines, pour conseiller et appuyer la MRC du Haut-Saint-Laurent dans le cadre du processus de recrutement d'une nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière ou d'un nouveau directeur général et secrétaire-trésorier, confirmé par la résolution n° 9199-03-21 adoptée le 17 mars 2021;

ATTENDU QUE 10 candidatures ont été reçues par la FQM, dont 3 reçues en entrevue par le Comité de sélection de la MRC;

ATTENDU les résultats de ce processus rigoureux de recrutement;

*ATTENDU QU'*un Comité de sélection tenu le 19 avril 2021 recommande la nomination de monsieur Pierre Caza au titre de « Directeur général et secrétaire-trésorier » de la MRC du Haut-Saint-Laurent, conditionnellement à :

- L'acceptation d'un contrat de travail comprenant les termes et conditions dudit emploi;
- La date d'entrée en fonction serait le lundi, 17 mai 2021.

ATTENDU QUE, conformément à la recommandation du Comité de sélection et aux conditions mentionnées ci-dessus, il y a lieu de nommer monsieur Pierre Caza à titre de « Directeur général et secrétaire-trésorier », et ce, à partir du 17 mai 2021;

*ATTENDU QU'*il y a lieu de nommer monsieur Laurent Lampron à titre de « Conseiller spécial auprès du directeur général et secrétaire-trésorier » pour la période du 17 mai au 28 mai 2021, afin de faciliter la transition à la direction générale de la MRC;

9252-05-21

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Lapierre, Appuyé par madame Linda Gagnon, et résolu unanimement,

Que le plan d'effectifs de la MRC du Haut-Saint-Laurent, adopté par la résolution n° 20-05-18 le 2 mai 2018, soit modifié pour tenir compte de la présente résolution, et ce, à partir du 17 mai 2021;

De nommer monsieur Pierre Caza à titre de « Directeur général et secrétaire-trésorier » de la MRC du Haut-Saint-Laurent, avec plein pouvoir de la charge et selon les termes et modalités d'un contrat de travail à intervenir entre madame Louise Lebrun, préfète, au nom et pour le Conseil des Maires de la MRC, et monsieur Pierre Caza;

Que cette nomination soit effective à compter du 17 mai 2021, conformément aux termes et conditions dudit contrat de travail;

Que la rémunération annuelle du titulaire de ce poste soit conforme aux termes et conditions de ce contrat de travail et à la Politique de gestion en ressources humaines, comprenant les bénéfices marginaux et avantages sociaux habituels;

Que les sommes prévues à cette fin soient puisées à même le poste budgétaire n° 02-130-00-140 « Salaires Administration », du volet « Administration » du budget 2021 de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

Que monsieur Laurent Lampron soit nommé « Conseiller spécial auprès du Directeur général et secrétaire-trésorier » pour la période du 17 mai au 28 mai 2021, selon les conditions et termes de son contrat d'emploi actuel.

ADOPTÉ

5. **VARIA**

Aucun sujet.

6. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

9253-05-21

Il est proposé par monsieur Douglas Brooks,
Appuyé par monsieur Richard Raithby, et résolu unanimement
Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



Louise Lebrun
Préfète



Laurent Lampron
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Louise Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1)